AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C2043
FR0011341205-FS1033

2 décembre 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

NANOBIOTIX

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 décembre 2025, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 26 novembre 2025, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NANOBIOTIX et détenir, indirectement, 2 111 492 actions NANOBIOTIX représentant autant de droits de vote, soit 4,38% du capital et 4,20% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Goldman Sachs International	2 035 264	4,22	2 035 264	4,05
Goldman Sachs & Co. LLC	37 794	ns	37 794	ns
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	32 447	ns	32 447	ns
Goldman Sachs Bank Europe SE	5 987	ns	5 987	ns
Total Goldman Sachs Group, Inc.	**2 111 492**	**4,38**	**2 111 492**	**4,20**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions NANOBIOTIX hors marché.

A cette occasion, la société Goldman Sachs International a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 975 715 actions NANOBIOTIX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions NANOBIOTIX et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 273 646 actions NANOBIOTIX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 9 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 28 mai 2026 et le 26 novembre 2035.

[1] Sur la base d'un capital composé de 48 237 471 actions représentant 50 267 962 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.